





Section Gironde

Compte rendu du CTL  
du 11 septembre 2018

## ENCORE ET TOUJOURS DES FUSIONS !

Lors du CTL la délégation **F.O.-DGFIP** a dénoncé les questionnements publics du Président de la République à propos du prélèvement à la source.

**F.O.-DGFIP** a toujours été opposé à cette réforme, considérant que la collecte de l'impôt doit rester une mission de l'État. Pour autant, nous n'acceptons pas que les compétences des agents des Finances Publiques puissent être mises en doute comme elles l'ont été durant les semaines passées.

La cacophonie gouvernementale va laisser des traces. Ainsi, les contribuables continueront à solliciter les services de la DGFIP pour obtenir des réponses ou des assurances que les agents seront bien en peine de leur donner tant que les améliorations promises n'auront pas été traduites dans des textes législatifs et réglementaires.

Les personnels vont donc faire une nouvelle fois les frais d'une politique tournée quasi exclusivement vers la communication. En outre, ces couacs ne freineront aucunement la volonté gouvernementale de réduction des effectifs à la DGFIP. En effet, **non content de demander un travail supplémentaire, le gouvernement continuera sans état d'âme à supprimer des emplois à la DGFIP** sans doute en remerciement de l'engagement et de la loyauté des personnels. C'est inacceptable.

Concernant l'ordre du jour de ce CTL, **F.O.-DGFIP a demandé une nouvelle fois à la Directrice de stopper toutes les réorganisations**. En effet, suite aux conclusions du Comité Action Publique 2022, le ministre a évoqué une sorte de déconcentration de nos services, de l'Île-de-France vers la province, des métropoles vers les zones plus rurales. Pour **F.O.-DGFIP**, si notre présence doit être renforcée dans les zones rurales alors pourquoi continuer de fermer nos implantations ?

**F.O.-DGFIP** considère inacceptable de faire subir des restructurations aux personnels de la Gironde alors même qu'il n'y a aucune lisibilité sur la réorganisation globale qui sera décidée. Car les conséquences sont loin d'être anodines pour les agents. Si les propositions de la DG sont retenues en l'état, les règles de gestions qui vont s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 vont conduire les agents à la mobilité forcée. La garantie de maintien à résidence va être supprimée et les agents ne seront plus que des pions.

En réponse à notre intervention et à nos questions sur les réorganisations de la DGFIP, madame la Directrice a simplement rappelé les propos de M. Darmanin sur la **mise en place de permanences temporaires et mobiles dans les zones rurales**, propos dont elle prend acte. Concernant les règles de gestion, elle a indiqué qu'elle serait attentive à la situation personnelle des agents et qu'elle éviterait de leur faire subir une mobilité contre leur gré. A suivre...

### **Fusion SIP (service des impôts des particuliers) de Bordeaux Aval avec le SIP Bordeaux Centre Amont**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SIP Bordeaux né de la fusion des SIP Bordeaux Aval et Bordeaux Centre-Amont sera composé de 80 agents et implanté sur deux étages de la cité administrative avec une diminution de la surface disponible par agent, densification des locaux assumée sans complexe par la Direction.

Toutes les compétences géographiques et les missions du SIP Bordeaux Aval sont transférées à périmètre identique de missions et d'emplois B/C au SIP de Bordeaux Centre Amont. Cette fusion entraîne la perte d'un emploi comptable et d'un cadre A dont la suppression est justifiée par la Direction par l'absence de service foncier en comparaison avec le SIP fusionné de Mérignac.

Après une fusion en 2018, les agents du SIP Bordeaux Centre-Amont subissent une nouvelle réorganisation. Quant aux agents ayant en charge le CSP, ils en supporteront une nouvelle en septembre 2019 avec la création du PCRP.

La Direction reconnaît à minima le caractère anxiogène des restructurations en pointant le fait que les agents restent sur site. Mais elle admet que le PAS, la réforme de la taxe d'habitation et le déploiement de l'application RSP (refonte des systèmes de paiement) auront des conséquences importantes sur l'évolution des SIP.

Concernant les missions foncières, la Direction n'a prévu actuellement aucun rapprochement avec le SIP mais elle n'écarte pas cette possibilité à terme.

FO a dénoncé l'absence de présentation d'un bilan sur les fusions alors qu'elles se poursuivent les unes après les autres. Pour FO, il convient de regarder si les fusions de SIP déjà réalisées ont amélioré les conditions de travail et les résultats. La Direction n'est pas opposée à la présentation d'un bilan sur les fusions avec quelques restrictions sans préciser lesquelles.

#### **Vote contre de l'ensemble des OS**

#### **Fusion SIE (service des impôts des entreprises) de Bordeaux Aval avec le SIE Bordeaux Centre Amont**

Toutes les compétences géographiques et les missions du SIE Bordeaux Aval sont transférées à périmètre identique de missions et d'emplois B/C au SIE Bordeaux Centre Amont.

Une fois de plus, la fusion engendre la perte d'un emploi comptable, celui du responsable du SIE Bordeaux Aval (actuellement non pourvu).

Interrogée, la Direction a été très embarrassée pour répondre sur les charges supplémentaires de travail qui vont peser sur les SIE compte tenu de la réforme du prélèvement à la source (PAS). Selon elle, elles sont difficilement quantifiables à l'état actuel. Mais elle affirme sans rire que les SIE auront moins de charges avec la suppression du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi). Sauf qu'en 2019 les entreprises bénéficieront encore du CICE au titre des salaires versés en 2018. L'administration ne semble pas briller en mécanique des fluides mais elle sait retomber sur ses pattes. Pour elle, l'évaluation des charges de travail des SIE se fera au moment de l'élaboration du PLF 2019. Rien n'arrête le rouleau compresseur des fusions.

#### **Vote contre de l'ensemble des OS**

#### **Fusion SIE de Blaye avec le SIE de Libourne**

Au 1/1/2019, toutes les compétences géographiques et les missions du SIE Blaye seront transférées au SIE de Libourne.

A la demande des élus et des usagers professionnels, la Direction envisage de maintenir provisoirement une équipe travaillant à distance à Blaye pendant un an. Ensuite, elle fera une évaluation de l'accueil et décidera.

Pour FO ce maintien sera bien provisoire.

L'éloignement de l'utilisateur des services, tout comme le service public de proximité sont bien le cadet des soucis de notre administration.

**Si l'administration a acté le principe du maintien de l'accueil, pour FO, elle n'en a pas vraiment défini les modalités. Tout est flou quand il s'agit de définir s'il s'agit d'un différé d'installation, de travail à distance voire de télétravail et quels grades sont concernés.**

**Interrogée par FO sur le devenir des agents, la Direction répond sur les débuts d'une prospective avec l'impact des restructurations de St Savin et Etauliers et les départs en retraite, il n'y aurait pas de difficultés pour maintenir ceux qui suivent la mission avec une proposition de télétravail à voir avec le chef de service. Pour ceux qui ne suivraient pas la mission, le maintien pourrait être possible.**

FO attend néanmoins un engagement écrit !

Tout cela est au conditionnel et témoigne de l'embarras de l'administration coincée entre les restructurations à mener et les nouvelles règles de gestion qui ne sont pas complètement définies à ce jour.

Ainsi, au 1/1/2019, les 5 agents concernés, s'ils souhaitent suivre la mission, pourraient être affectés à Libourne mais détachés à Blaye. Pour suivre la mission, ils devront faire une fiche de vœux. Au 1/9/2019 (ou 1/01/2020...), ils rejoindraient alors physiquement le SIE de Libourne ou la Direction leur proposerait le télétravail (sachant qu'ils devront alors se rendre sur Libourne au moins 2 jours par semaine). Enfin, s'ils ne suivaient pas la mission, ils seraient maintenus sur le SIP de Blaye dans des conditions que la Direction n'a pas pu clairement expliquer...

Quant au SIE de Libourne, on ne sait finalement pas s'il verra un jour arriver des agents...

#### **Vote contre de l'ensemble des OS.**

## **Fusion des PCRP de Bordeaux et Mérignac et création d'une cellule CSP au sein du service unifié**

Une cellule départementale de CSP d'initiative (CSPI) est créée à la demande de la DG au sein d'un PCRP unique. Service qui sera dédié au contrôle des particuliers, afin de consolider l'activité du contrôle patrimonial, regrouper la mission des contrôles du revenu et du patrimoine des particuliers et faciliter le pilotage.

Bien que la Direction reconnaisse que le CSP d'initiative est performant, il n'en demeure pas moins qu'elle veut le regrouper.

La fin du contrôle triennal de l'ensemble des dossiers DFE et le remplacement de l'ISF par l'IFI permettra d'allouer une partie des effectifs du PCRP à la cellule CSPI et des emplois des SIP participant à cette mission.

Le PCRP fusionné sera doté de 21A, 29B(dont 19CSPI) et dirigé par 1IP et 2 IDIV. Les 3 implantations sont conservés et la CSPI créée au 1/9/2019 sera installée à Mérignac dans les locaux du SIP Le Bouscat.

La contribution à la constitution de la cellule CSPI est la suivante :

PCRP Bordeaux : 5 B (PCRP Mérignac:2, PCRP Bordeaux:3)

SIP Mérignac : 2 B

SIP Le Bouscat : 1 B

SIP Pessac Talence : 2 B

SIP Bordeaux Centre Amont : 4 B

SIP Bordeaux Aval : 1 B

SIP Arcachon : 1 B

SIP Cenon : 2 B

SIP Langon : 1B

A noter : aucun prélèvement sur l'antenne PCRP d'Arcachon

Si les agents exerçant le CSP au sein des SIP peuvent suivre la mission, tous les agents B du PCRP sont potentiellement concernés pour la suivre aussi car ils sont considérés exerçant une mission de CSP avec le contrôle des DFE.

**Si les agents ne suivent pas la mission, alors la Direction devra procéder à des suppressions d'emplois dans les services concernés selon le principe du plus jeune agent dans le grade.**

Le périmètre des agents concernés par cette réorganisation sera arrêté par les chefs de services en avril 2019. La règle étant que tous les agents exerçant totalement ou partiellement la mission transférée fait parti du périmètre.

Les agents demanderont l'affectation PCRP Gironde et le chef de service décidera de l'affectation des B en PCRP ou en CSPI.

Il semblerait que les agents puissent demander l'antenne souhaitée. Les B affectés à Mérignac travailleront soit en PCRP, soit en CSPI. Quant aux B du PCRP Bordeaux, en l'absence de volontaires, les 3 plus jeunes dans le grade et échelon devront soit rejoindre la cellule CSP à Mérignac avec priorité pour suivre leur emploi ou leur mission, soit faire une demande de mutation avec priorité pour tout emploi vacant sur la Gironde.

En l'état actuel avec les nouvelles règles de gestion, les agents risquent de perdre le maintien à résidence en cas de restructuration.

Les 3 inspecteurs détachés au PRD retrouveront leur poste au PCRP au 31/12/2019.

**Vote contre de l'ensemble des OS**

## **DUERP et Plan Annuel de prévention 2018**

Le document de recensement des risques professionnels ainsi que le plan de prévention 2018 ont été présentés lors de ce CTL. A cette occasion, il nous a été précisé que les risques liés aux bâtiments ne seront plus recensés dans les DUERP mais dans le e-RSST soi-disant pour une meilleure réactivité ou pour sortir du DUERP des risques liés à l'amiante et classé A ...

Là encore sont atteintes les limites de l'exercice. Les risques professionnels sont certes recensés mais si certains ont fait l'objet d'actions, d'autres sont maintenus voire accentués. Le DUERP tente de minimiser les effets des suppressions d'emplois sur les conditions de travail. Aucune mesure concrète et efficace n'est prise pour vraiment endiguer les risques psycho-sociaux (RPS). La hiérarchisation des tâches à définir par le chef de service, les mesures de simplifications, et la sensibilisation aux risques psychosociaux ne constituent pas une politique de prévention à même d'endiguer la souffrance au travail.

## **Bilan de l'expérimentation du télétravail**

Dans le cadre de la préfiguration 20 agents sont actuellement concernés par le télétravail (1 A+, 7 A, 11 B et 1 C)

Malgré les pannes informatiques du début, la direction estime que le bilan au bout de 8 mois est globalement positif.

Pour améliorer leurs conditions de travail, les agents concernés souhaitent avoir un double écran à domicile ainsi qu'un accès téléphonique. Ces souhaits ont été répercutés par la direction locale au bureau RH2C de la DG qui émettra un avis sur ce qu'il est possible d'envisager en la matière.

Cette phase d'expérimentation a vu l'ouverture

## **Tableau de bord de veille sociale (TBVS)**

Le TBVS existe depuis 2012 et comportait 20 indicateurs socles.

La DG a proposé la rénovation du TBVS qui est désormais composé de 6 indicateurs socles à l'ensemble des Directions et de 4 indicateurs complémentaires à déterminer localement.

Les 6 indicateurs socles indiquent que :

- le taux de couverture des effectifs diminuent légèrement (88,46%)
- le nombre de périodes de congés maladie < 5 jours augmentent très légèrement
- le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en CET diminue
- le nombre des écrêtements des horaires variables diminue
- le volume horaire écrêté diminue
- le taux de rotation des agents diminue

Un groupe de travail départemental s'est tenu afin de définir les 4 indicateurs optionnels.

FO DGFIP 33 a boycotté cette réunion car ce ne sont pas des indicateurs qui peuvent améliorer des conditions de travail si on ne s'attaque pas aux causes réelles. Le tableau de veille social demeure un outil de diagnostic en matière de suivi des conditions de travail, mais n'apporte aucune solution concrète pour pallier leur dégradation. Le remède est pourtant simple, disposer de moyens humains et budgétaires suffisants pour accomplir nos missions de service public.

Les indicateurs complémentaires retenus localement sont le taux d'absentéisme pour

progressive des applications éligibles au télétravail. L'application CHORUS va l'être prochainement, en revanche rien n'est moins sûr pour l'application MEDOC.

La DG envisage une généralisation du télétravail pour atteindre d'ici fin 2018 un plafond de 5% des effectifs par département (soit 100 en Gironde) avec un objectif cible d'ici 3 ans d'un plafond de 10% des effectifs. En parallèle, une réflexion va être menée sur la place des télétravailleurs dans les services de petite taille.

FO reste vigilant quant à la mise en place de ce nouveau mode de travail qui risque de constituer à terme pour l'administration un palliatif à la mise en œuvre aux réorganisations.

maladie, le nombre de fiches du e-registre santé sécurité au travail, le taux de recours aux CAPL et le nombre d'accidents de service.

## **Questions diverses**

### **SDE (service départemental de l'enregistrement)**

Questionnée par FO sur ce service, la Direction a voulu se montrer sereine. Elle a pu constater en septembre que, grâce au maintien de 4 agents en différé d'installation (mutation retardée d'un mois ou deux, avec l'accord des intéressés, selon la Direction), le retard des comptes d'imputation provisoire est en voie d'apurement. Elle compte sur l'accueil sur rendez-vous pour résorber le retard accumulé sur les assurances vie, un groupe de travail national pour des allègements plus efficaces pour le travail, la montée en compétence des agents avec les formations et les simplifications. On veut y croire, Noël approche...De toute façon, le retard ne peut pas provenir d'un mauvais calibrage charges/emplois élaboré par l'administration !

### **Division Dépense**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Service Facturier doit récupérer les dépenses du ministère de la Justice, ce qui va générer un accroissement des factures à traiter de l'ordre de 50 000 (38 000 pour SFACT et 12 000 hors SFACT).

Afin d'absorber cette masse de travail 7 agents du ministère de la justice doivent rejoindre le service facturier. A ce jour la direction a l'assurance de l'arrivée de 5 agents, les 2 emplois restants sont toujours en discussion.

## **Trésorerie Bx Municipale et Bx Métropole**

La direction nous a informé qu'une étude de faisabilité était en cours avec la ville de Bordeaux et la métropole pour la mise en place d'un service facturier en secteur local.

Cette étude va être menée avant fin 2018 pour une mise en service courant 2019.

### **Création SAR PAYE (service d'appui au réseau)**

Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un SAR PAYE en contrôle a posteriori qui concernerait la sphère métropolitaine et les pairies départementales et régionales.

La création de ce service entraînerait un transfert d'emplois des trésoreries entrant dans son périmètre vers la trésorerie d'accueil de cette nouvelle entité à l'horizon 2019.

Ce point sera à l'ordre du prochain CTL avant la fin de l'année 2018.

### **Division SPL**

La direction vient de créer un SAR REGIES SPL dont l'activité est le suivi des régies du secteur local, l'appui des trésoreries dans le contrôle des régies et la formation des régisseurs.

### **Travaux Mériadeck**

Les travaux de la nouvelle salle de réunion sur l'ancien plateau informatique du 1<sup>er</sup> étage de la DRFIP à Mériadeck vont débuter en octobre 2018 pour 4 mois.

### **Ponts naturels 2019 :**

La Direction envisage de retenir 2 « ponts naturels » pour 2019, vendredi 31 mai et vendredi 16 août.

**A quelques jours de la présentation du Projet de Loi de Finances 2019, le ministre vient d'annoncer les orientations gouvernementales pour Bercy, avec 2130 suppressions d'emplois pour la DGFIP.**

**La politique mise en œuvre est, non seulement inacceptable, mais elle est véritablement suicidaire pour le service public rendu aux usagers.**

**Les agents de Bercy exprimeront leur opposition en participant massivement à la journée de mobilisation interprofessionnelle du 9 octobre.**



**FO-DGFIP - CITE ADMINISTRATIVE - RUE JULES FERRY, 14° ETAGE, TOUR A, 33090 BORDEAUX CEDEX - 05 56 24 81 53**